



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

N° Spécial

02 MARS 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous-Préfecture d'Antony du 02 Mars 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DES YVELINES	Page
SPA/CAB N° 2020-15	18.02.2020	Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire.	3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté SPA/CAB n° 15-2020 du 18 février 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu La Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu le Décret n° 95-652 relatif aux conditions minimales de capacité professionnelle des dirigeants et agents ;

Vu le Décret n°2009-1020 du 25 août 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur funéraire ;

Vu le Décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

Vu l'arrêté n°2020-04 du 24 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de création formulée par **Monsieur Frédéric PETIT**, Président de la société « **POMPES FUNEBRES DE FRANCE** » en date du 10 janvier 2020.

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'établissement «**POMPES FUNEBRES DE FRANCE** » sis 29 avenue de la Division Leclerc, 92160 Antony, est habilitée à sous-traiter, sur l'ensemble du territoire français, les activités funéraires suivantes dans les conditions définies ci-dessous et sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant :

Société	Activité	Adresse	N°habilitation
ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE	- soins de conservation	99 bis avenue du Général Leclerc 75014 PARIS	15-75-221

ADRESSE POSTALE : 99, avenue du Général de Gaulle – 92161 Antony Cedex
TELECOPIE : 01.56.45.38.92
COURRIEL : sp-antony@hauts-de-seine.gouv.fr
ADRESSE INTERNET : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

ABYDOS TRANSPORT FUNERAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Transport des corps avant et après mise en bière - Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires 	99 bis avenue du Général Leclerc 75014 PARIS	17-75-0402
TRANSPORTS FUNERAIRES CORREIA	<ul style="list-style-type: none"> - Transport de corps après mise en bière - Fourniture des corbillards - Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations 	114 avenue Gabriel Péri 94250 GENTILLY	19 94.0034

ARTICLE 3: Le numéro de l'habilitation est 20-92-A-01.

ARTICLE 4: La durée de la présente habilitation est fixée à UN AN.

ARTICLE 5: Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

18 FEV. 2020

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt



(Signature)
Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>